

"8. Nous devons également nous préparer à appliquer au domaine de l'économie, dès la fin de la guerre, nos énergies nationales maintenant concentrées sur le champ de bataille.

"9. Le comité spécial réclame instamment votre diligente assistance et vous prie d'étudier sérieusement ces diverses questions et surtout celles qui relèvent plus particulièrement de votre compétence.

"10. Pareil appel est adressé à toutes les corporations municipales, aux Boards of Trade, Chambres de commerce, écoles, collèges et universités, commissions scolaires, associations agricoles et manufacturières, compagnies de transport, dignitaires ecclésiastiques, directeurs des divers services du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, aux barreaux, aux facultés de médecine, aux ordres des notaires, aux associations ouvrières, en un mot à tous les corps constitués du pays; et le comité espère recevoir de chacun de ces corps, le plus diligemment possible et sous une forme précise, le résultat que produira l'étude de ces questions avec les recommandations qui s'en suivent. Si les renseignements que nous sollicitons de votre part ont été publiés déjà, il nous suffira d'une indication qui nous permette d'y référer.

Outre les suggestions qu'il en attend, le comité compte sur le concours précieux que voudront bien lui apporter les journaux en intéressant leurs lecteurs à la présente enquête, en donnant le plus de publicité possible à l'œuvre entreprise par le comité et en invitant le public à exprimer son opinion.

Chacun devrait faire sa part pour mettre le pays en état de surmonter le grand bouleversement occasionné par la guerre. Et que personne ne perde de vue que cette action commune peut procurer les moyens d'empêcher une forte dépression de se produire à la fin des hostilités, et posera des bases solides à la prospérité future de notre vaste Dominion."

Environ deux cent cinquante communications nous furent adressées en réponse à cette circulaire. Un certain nombre ne traitent que de matières d'intérêt local, tandis que d'autres contiennent des suggestions d'ordre général. Parmi ces dernières nous avons choisi les plus utiles pour les faire imprimer, et nous les annexons au présent rapport, avec les vues et les suggestions de lord Shaughnessy.

Votre comité a tenu plusieurs séances pour discuter à fond toutes ces communications relatives à l'agriculture, et il a l'honneur de vous soumettre, en conséquence, les suggestions suivantes:

1. Que le gouvernement fédéral s'entende avec les gouvernements provinciaux pour adopter un système de concession et de vente de lots de ferme, en vertu duquel aucun canton ou district ne sera ouvert à l'agriculture avant que les qualités du sol en aient été étudiées au point de vue minier, forestier et agricole, ni avant que les avantages ou désavantages qu'offre cette région pour les fins de l'agriculture aient été bien établis.

2. Que les établissements agricoles se fassent d'après un plan de colonisation pourvoyant aux besoins des fermiers, qui ne doivent pas être trop éloignés des centres où ils pourront écouler leurs produits et qui doivent avoir un service de chemin de fer satisfaisant.

3. Que les terres fédérales de l'Ouest, qui ne sont pas encore concédées, soient administrées de façon à encourager la culture mixte sur les terres les plus rapprochées des chemins de fer, et l'élevage sur les terres les plus éloignées en assurant aux éleveurs la possession de leurs terres pour un bon nombre d'années.

L'hon. M. BEIQUÉ.

4. Que le crédit agricole soit organisé d'une façon pratique en facilitant des emprunts, sur un capital suffisamment garanti, pour des fins d'élevage, d'amélioration des fermes et de culture intensive, et en exigeant une responsabilité coopérative suffisante pour maintenir une surveillance locale convenable.

5. Que, avec le concours du département de l'Immigration, des sociétés soient organisées pour compiler et répandre des renseignements véridiques relativement aux conditions et à la répartition du travail dans tout le Dominion.

6. Que soit organisé un système propre à encourager et à aider les soldats de retour du front qui désirent se livrer à la culture de la terre et qui sont aptes à ce genre de travail.

7. Que dans chaque province soient établis des camps sur de bonnes terres arables où les soldats de retour du front pourront se livrer à différents emplois, suffisamment rémunérés, mais principalement à l'agriculture, et où ils pourront recevoir un enseignement théorique et pratique en vue de se fixer ultérieurement sur des fermes.

8. Que soient formés des agronomes qui seront chargés de surveiller et de diriger la culture de certains lots de fermes (un ou plusieurs agronomes par localité) comme fermes modèles.

9. Que des dispositions générales soient prises pour que les engrais naturels soient mieux conservés et utilisés, et pour que les fermiers puissent se procurer des engrais chimiques au plus bas prix possible.

10. Que des experts soient chargés de s'enquérir sur les avantages qu'offriraient, tant aux fermiers de l'ouest qu'à ceux de l'est, les appareils de motoculture, et qu'une démonstration pratique de ces appareils soit faite dans les différentes parties de chaque province.

11. Que des mesures soient prescrites, aussitôt que la main-d'œuvre sera disponible, pour contraindre les fermiers à couper les mauvaises herbes avant qu'elles mûrissent.

12. Que les producteurs soient invités et encouragés à pratiquer la coopération d'achat et de vente, et à classer les produits agricoles d'après leur qualité.

13. Que la construction d'entrepôts frigorifiques soit encouragée et les abattoirs multipliés.

14. Que soient encouragées les industries secondaires auxquelles peuvent se livrer les fermiers à leurs heures de loisir.

15. Que les comforts modernes, tels que le téléphone et la lumière électrique, soient étendus aux centres ruraux.

16. Que soit répandue la connaissance des bons engrais et leur mode d'emploi bien enseigné.

17. Que l'on fasse connaître au fermier la tuile à drainage et les avantages que son emploi comporte.

18. Que les éléments de l'agriculture soient enseignés dans toutes les écoles primaires, qui devraient posséder un lopin de terre à l'usage de leurs élèves.

19. Que le gouvernement provincial, dans les provinces de l'Est, mette à la disposition de ceux qui désirent se livrer à l'agriculture des terres toutes prêtes ou à demi-prêtes à être mises en culture.

Votre comité recommande en outre:

1. Que le ministère de l'Agriculture prenne en considération les excellentes suggestions, relatives au drainage des sols arables, que renferme le rapport ci-annexé de M. W. F. O'Hara, D.L.S., I.C., et que ce ministère soit prié d'en ordonner la publication sous forme de bulletin.

2. Que mille exemplaires du présent rapport de votre comité soient imprimés avec les sug-